


<b>Principes directeurs organisationnels</b>		<b>Numéro d'identification</b>
Type de document : Politique		<b>PO-DG-002</b>
<b>Ce document est accessible :</b>		<input checked="" type="checkbox"/> Répertoire Documentation <input checked="" type="checkbox"/> Site Internet <input type="checkbox"/> Intranet <input checked="" type="checkbox"/> Cartable en établissement
<b>Applicable :</b> <input checked="" type="checkbox"/> En CHSLD <input checked="" type="checkbox"/> En RI <input checked="" type="checkbox"/> En RPA		
<b>Destinataires :</b> Tout le personnel		
<b>Rédigée par :</b> La conseillère en communications		
<b>Émise par :</b> Direction générale		
<b>Responsable de l'application :</b> Direction générale		
<b>Approuvée par :</b> Sylvain Lebel, directeur général		
<b>Signature du directeur général :</b>		

## 1. OBJET

La présente politique remplace la politique 1 – 1.1 Mission vision valeurs émise en 2014.

La présente politique vise à expliquer la raison d'être et les principes qui guident le Groupe Santé Arbec par sa mission, sa vision, ses valeurs, son slogan, son crédo et sa philosophie d'intervention.

Cette politique est à la base de toutes les opérations de l'organisation et de toutes les interventions quotidiennes dans ses installations.

## 2. CHAMP D'APPLICATION

La raison d'être gouverne toutes les actions prises quotidiennement dans l'organisation et dans ses installations. Elle est applicable dans tous les contextes et pour tous les employés, intervenants et bénévoles de toutes les installations du Groupe Santé Arbec.

## 3. OBJECTIFS

Les objectifs poursuivis en élaborant la présente politique sont de faire connaître et adhérer les employés :

- ↪ au but de l'organisation (mission),
- ↪ au chemin emprunté pour y arriver (vision),

PO-DG-002 Principes directeurs organisationnels						
<b>NOUVEAU</b>	<b>REPLACEMENT</b>	<b>MISE À JOUR</b>	<b>DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR</b>	<b>DATE DE REMPLACEMENT OU MISE À JOUR</b>	<b>DATE D'APPROBATION</b>	Page 1 de 4
Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>	2014-02-20	2022-10-20	2023-01-26	

- ↳ aux principes fondamentaux qui régissent le travail et les conditions de collaboration entre les employés, les équipes, les familles et les résidents (valeurs),
- ↳ la déclaration qui guide toutes nos actions envers les résidents (crédo),
- ↳ à l'application du processus d'intervention et d'approche pour faire cheminer nos résidents (philosophie d'intervention).

## 4. ÉNONCÉ DE POLITIQUE

### 4.1. MISSION DU GROUPE SANTÉ ARBEC

La mission est la raison d'être de notre organisation et représente l'énoncé des valeurs auxquelles elle adhère. Elle se définit de la façon suivante :

- ↳ Offrir à nos résidents un milieu de vie personnalisé en assurant des soins et services de qualité.

#### 4.1.1. MISSION DES CHSLD

Selon l'article 83 de la LSSSS, la mission d'un centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) est d'offrir, de façon temporaire ou permanente, des services d'hébergement, d'assistance, de soutien et de surveillance ainsi que des services psychosociaux, infirmiers, pharmaceutiques, médicaux et de réadaptation aux adultes qui, en raison de leur perte d'autonomie fonctionnelle ou psychosociale, ne peuvent plus demeurer dans leur milieu de vie naturel.

### 4.2. VISION

Notre vision permet de définir dans quelle direction nous nous dirigeons, de communiquer ce que nous désirons atteindre comme objectifs, de mobiliser et de motiver les gens pour nous suivre dans cette vision. Elle se définit comme suit :

- Assurer une prestation de services axés sur le résident et ses proches. Notre approche, en constante amélioration, est empreinte d'humanité et de bienveillance, tant pour les résidents que pour les équipes qui rendent notre mission possible.
- Être toujours à l'affût des innovations et des pratiques émergentes pour notre clientèle diversifiée et maintenir notre position de chef de file dans l'industrie.

### 4.3. VALEURS

Les valeurs sont les principes fondamentaux qui régissent l'approche de travail de notre organisation, les conditions de collaboration entre collègues, résidents, familles, le bien-être des résidents et des employés. Ces valeurs donnent le ton en

PO-DG-002 Principes directeurs organisationnels						
NOUVEAU	REMPLACEMENT	MISE À JOUR	DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR	DATE DE REMPLACEMENT OU MISE À JOUR	DATE D'APPROBATION	
Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>	2014-02-20	2022-10-20	2023-01-26	Page 2 de 4

matière de collaboration et de prise de responsabilités au sein de la structure. Basées sur notre mission et notre vision, nos valeurs sont :

- Humanité, Bienveillance, Proximité, Respect, Transparence, Collaboration, Rigueur

#### 4.4. SLOGAN

Notre slogan évoque tout autant notre mission, notre vision que nos valeurs et notre philosophie. Il se définit comme suit :

- Ensemble au service des humains

#### 4.5. CRÉDO

Notre crédo est la déclaration qui guident toutes nos actions envers nos résidents. Elle est partagée à nos employés et c'est ce qu'ils doivent avoir toujours en tête lorsqu'ils entrent dans nos installations, qui sont la maison des résidents. Il se définit comme suit :

- Dans votre maison, nous créons **ensemble** des moments de bonheur à votre image.

#### 4.6. PHILOSOPHIE D'INTERVENTION

Notre philosophie d'intervention se base sur une approche humaniste favorisant la participation du résident et de sa famille à la prise de décision.

Nos interventions sont guidées par les principes fondamentaux que tout être humain est unique et a droit à sa dignité à tout moment de sa vie. Elles sont personnalisées et adaptées à chaque résident et empreintes de chaleur humaine : le petit geste au quotidien qui fait la différence dans la vie du résident.

La signification que le résident ou sa famille donne à l'expérience vécue devient le point de départ du soin et du service. L'approche s'inspire de solides valeurs humaines et familiales tout en respectant le rythme de vie du résident.

### 5. RESPONSABILITÉS D'APPLICATION

La direction générale approuve cette politique ainsi que toutes ses mises à jour.

La conseillère en communications est responsable de la mise à jour de la présente politique et des affiches qui l'accompagnent.

Les directrices de chaque direction (direction des services d'hébergement CHSLD et RI-RPA, direction des soins infirmiers, services multidisciplinaires et amélioration continue de la qualité, direction hôtellerie, direction des ressources humaines, direction des ressources financières, matérielles et informationnelles), les gestionnaires responsables de site CHSLD, les directeurs de site RI-RPA, les gestionnaires, conseillères,

PO-DG-002 Principes directeurs organisationnels

NOUVEAU		REMPLACEMENT		MISE À JOUR		DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR	DATE DE REMPLACEMENT OU MISE À JOUR	DATE D'APPROBATION	Page 3 de 4
Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>	2014-02-20	2022-10-20	2023-01-26	

coordonnatrices, chefs d'unité et chefs d'équipe de chaque direction sont responsables du suivi de l'application auprès de tous les membres de leurs équipes.

Chaque employé est responsable de mettre en application la politique dans l'ensemble de ses interventions quotidiennes.

## 6. DIFFUSION ET AFFICHAGE

Toutes les informations de cette politique, sauf le crédo, seront diffusées dans chacune des installations sous la forme d'une affiche qui sera mise bien en vue de toute personne circulant dans nos installations.

## 7. APPROBATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

La présente politique entre en vigueur le jour de son approbation par le comité de direction, soit le 26 janvier 2023.

Elle sera revue tous les quatre ans.

PO-DG-002 Principes directeurs organisationnels

NOUVEAU	REPLACEMENT	MISE À JOUR	DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR	DATE DE REMPLACEMENT OU MISE À JOUR	DATE D'APPROBATION	
Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>	2014-02-20	2022-10-20	2023-01-26	Page 4 de 4